

Commune de VOLONNE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *		Nature du risque **	
R	Zones d'interdictions	i,1,1,2	: inondations
B	Zones de contraintes faibles	t,3,4	: crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
 	Zones sans contrainte spécifique	v,5,6	: ravinements et ruisselements sur versant
		g,7,8	: glissements de terrain
		p,9,10	: chutes de pierres et de blocs
		11,12,13	: retrait/gonflement des argiles (sécheresse)

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

Périmètre d'application du PPR
 Périmètre du zonage réglementaire au 1/5000
 Périmètre du zonage réglementaire au 1/2500
 Limite communale

Réalisation : Alp'Géorisques Etablie le : Juin 2009
 Edition : Alp'Géorisques Modifiée le :
 Echelle : 1/10000

